



COMPTE RENDU CSAL du 25 Mars 2026

La direction a convoqué ce jour un Comité Social d'Administration Local (CSAL). Le quorum étant atteint, la réunion a débuté à 9h30.

À l'ordre du jour de ce CSAL était prévu :

- nouveau référentiel des emplois dans la Drôme ;
- organisation du travail au sein des services en tenant compte des règles RH actuelles.

Une rénovation de la méthode de référentiel des emplois dans le département a été effectuée. Il s'agit d'une nouvelle méthode appliquée sur la plan national.

Le nombre d'emploi n'est plus désormais comptabilisé en terme de chaises occupées mais en terme d'emplois Equivalent Temps Plein (ETP).

Concrètement, la nouvelle méthode se veut plus en adéquation avec la force de travail effectivement présente dans les services avec la prise en compte des temps partiels.

Au plan national, la suppression de postes se poursuit malheureusement avec bien évidemment un impact au plan local... qui se traduira pour les effectifs 2026 par :

- + 1A
- + 2B
- - 9C

La directrice nous a garanti qu'aucun agent titulaire et affecté en poste ne sera concerné par une suppression d'emploi. Ces suppressions impacteront le mouvement local de mutation.

Concernant les contractuels, la directrice nous informe qu'elle n'a en revanche aucune visibilité sur la reconduction ou non des agents en fin de contrat. Elle nous indique également qu'aucune consigne n'a été donnée au niveau national concernant le basculement en CDI au-delà de 6 ans sous contrat.

La directrice a été alertée du danger potentiel que représente cette nouvelle méthode en terme de refus de temps partiels. Elle nous a assuré que la direction sera vigilante sur ce point.

Concernant l'organisation du travail au sein des services en tenant compte des règles RH actuelles, la directrice nous assure que la note RH (réclamée depuis de nombreux mois...!) est en cours de relecture et devrait être publiée d'ici quelques jours. Il s'agira d'un rappel des règles RH par rapport :

- aux congés
- aux plages horaires
- au télétravail

La directrice a rappelé (avec bienveillance...!) que le télétravail au sein de notre administration n'est pas un droit mais un mode d'organisation.

Elle a également indiqué qu'elle serait particulièrement vigilante concernant les écrêtements horaires. La direction semble interpréter ces écrêtements en terme de difficultés sur l'emploi et non pas seulement en terme de charge de travail trop importante.

Questions Diverses

- Projet Polygone : nous avons déploré le manque de communication de la direction à ce sujet alors même que d'autres administrations sont bien plus informées que nous le sommes. La directrice nous a garanti que ce sujet serait désormais à l'ordre du jour à chacune de nos réunions. Pour l'heure, elle nous a confirmé qu'une lettre est en cours de validation et qu'elle sera transmise prochainement à tous les agents de toutes les administrations concernées. Par ailleurs, une opération de communication devrait être organisée en juin prochain. L'horizon de livraison de ce projet reste pour l'instant 2032.

- Antenne du SIP de Romans à Die : la directrice a indiqué que, pour l'instant, la suppression de l'antenne n'est pas actée et que des emplois y restent maintenus pour l'exercice 2026. Ce service est donc pour l'heure encore en sursis...

- Indus ACF : tous les collègues concernés ont été contactés par la direction afin de trouver une solution au cas par cas (8 agents concernés). N'hésitez pas à nous contacter si des difficultés persistent.

Vos élus en CSAL

Mélanie Osternaud

Laura Mores

Rodolphe Durand